



Assurance sans permis ???

Par **lyly68**, le **23/06/2013 à 17:10**

Bonjour je voudrais savoir s'il serait possible que mon conjoint assure ma voiture à son nom alors qu'il a pas le permis et que la carte grise est à mon nom ?[fluo] merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **23/06/2013 à 17:24**

bonjourrrrrCe peut être possible, mais l'assureur demandera qui sera le conducteur habituel, son permis de conduire et ses antécédents.rnrnIl se posera toutefois la question:rnrnPourquoi votre conjoint veut être souscripteur alors que vous êtes titulaire de la carte grise et qu'il devra fournir votre permis et vos antécédents.rnrnCa sent une entourloupe: avez-vous été résiliée?

Par **lyly68**, le **23/06/2013 à 17:33**

oui j'ai été résiliée a cause des sinistre. pourquoi il lui demanderons mes antécédents ? Et comment peuvent-il être sur que j'ai déjà été assurer avant ?

Par **chaber**, le **23/06/2013 à 18:38**

C'est bien ce que je pensais.rnrn[citation]l'assureur demandera qui sera le conducteur habituel, son permis de conduire et ses antécédents. [/citation]Tous les risques sinistrés, résiliés par

l'assureur, sont enregistrés dans le fichier AGIRA.rnrnVous pouvez passer sous silence vos antécédents, mais dans les 2 mois vous recevrez un courrier précisant que votre contrat est nul pour fausse déclaration.rnrnIl est possible de vous assurer auprès d'une société qui reprend les risques aggravés ou résiliés par l'assureur, mais les primes seront en conséquence.

Par **lyly68**, le **23/06/2013 à 20:48**

donc s'il l'assure a son nom sa coûtera aussi cher que si c moi qui l'assure ? vu qu'il veulent une fiche d'information

Par **chaber**, le **24/06/2013 à 06:47**

bonjourrnrnen effet, la tarification s'établit entre autres sur les critères conducteur habituel, donc vous-même.rnrnComme déjà dit, il existe quelques courtiers ou assureurs qui sont spécialisés pour les cas similaires au votre.rnrnSi vous ne trouvez pas, vous pouvez faire une demande au Bureau Central de TarificationrnrnSoyez sincère dans vos déclarations

Par **chaber**, le **24/06/2013 à 12:10**

[citation]si je mets mon frère en 2ème conducteur (il a le permis)et qu'il l'assure à son nom est-ce que ça reviendrait à la même chose que si ça serait mon conjoint ? Je cherche plusieurs solutions car je n'ai vraiment pas les moyens de payer une assurance trop chère .[/citation]rnJe me refuse à cautionner ce genre de magouillage toujours dangereux; les compagnies d'assurances sont de plus en plus soupçonneuses, à juste titre.rnrnLe contrat d'assurances auto doit être établi en tenant compte du conducteur habituel, qui sera vous-même.rnrnCette notion, dont j'ai déjà fait des enquêtes, est très facile à démontrer par les assureurs; d'où fausse déclaration avec les conséquences induites.